

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026

/

Délibération n° 2026D109

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 mai 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 42

AIZENAY : F. ROY, C. VRIGNEAU, M. TRAINÉAU, S. MICHÉNAUD, C. GUILLONNEAU, Ch. GUILLET, S. DESPRES, S. BELLEC

APREMONT : G. CHAMPION, J. MOREAU

BEAUFOU : S. AVENARD

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, P. SIMON, S. PLISSONNEAU, J. GIRARDEAU

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU

FALLERON : G. TENAUD, L. PUAU

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, B. HANQUEZ

GRAND'LANDES : M. GUILBAUD

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS, D. PASQUIER, N. TROQUIER

MACHE : L. LOUINEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT, Ph. SEGUIN, M. ROCHAIS, C. GUINAUDEAU, E. BOUYER, D. HERBERT,

J-L. RONDEAU, J-M. ARCHAMBAUD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, E. GUIBERT, M. GIRARD

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : J-Y. DUPE

Absents excusés : 8

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, P. LAIDIN donne pouvoir à F. ROY

BEAUFOU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à S. AVENARD

BELLEVIGNY : A-J. GALLIEN

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD donne pouvoir à Ch. GAS

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à L. LOUINEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : R. GUILLET

Objet : Désignation des représentants au Conseil Local Vie et Jaunay de Vendée Eau.

Le Comité Syndical de Vendée Eau, à la suite des élections municipales, va s'installer le 11 juin prochain et approuvera son règlement intérieur le même jour.

Le projet de règlement intérieur prévoit la constitution de 8 Conseils locaux.

Les Conseils Locaux Vendée Eau ont un rôle consultatif auprès du comité Syndical et du bureau. Ils sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement. Ils peuvent s'autosaisir de toute question entrant dans le champ de compétences de Vendée Eau.

Le syndicat mixte Vendée Eau sollicite la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque commune de Vie et Boulogne pour intégrer le Conseil Local Vie et Jaunay.

Conformément à l'article L.2121-21, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Se portent candidats :

En qualité délégués titulaires :

Monsieur Mickaël FOURNIER (Maché)
Monsieur Guillaume BUTEAU (Palluau)
Monsieur Noël DANIEAU (Aizenay)
Monsieur Cyril GUINAUDEAU (Le Poiré sur Vie)
Monsieur Xavier PROUTEAU (La Chapelle-Palluau)
Monsieur Valentin DABRETEAU (GrandLandes)
Monsieur Rémi PEROCHEAU (Beaufou)
Monsieur Jean-Yves DUPE (St Paul-Mont-Penit)
Madame Gaëlle CHAMPION (Apremont)
Monsieur Philippe GREAUD (Les Lucs sur Boulogne)
Monsieur Jérôme GUIET (La Genétouze)
Monsieur Jérôme GIRARDEAU (Bellevigny)
Monsieur Guy AIRIAU (St Etienne du Bois)
Monsieur Etienne GUIBERT (St Denis La Chevasse)
Monsieur Yannick PORCHER (Falleron)

En qualité de délégués suppléants :

Monsieur Frédéric RAGER (Maché)
Monsieur Bernard CLAUTOUR (Palluau)
Monsieur Jean-Pierre GUILLET (Aizenay)
Monsieur Mathieu MARTINEAU (Le Poiré sur Vie)
Monsieur Laurent PREAULT (La Chapelle-Palluau)
Monsieur Sébastien ACHARD (GrandLandes)
Monsieur Maxime ARNAUD (Beaufou)
Monsieur Marc GACHENOT (St Paul-Mont-Penit)
Monsieur Benjamin ORCEAU (Apremont)
Madame Dominique PASQUIER (Les Lucs sur Boulogne)
Monsieur Michel GENDREAU (La Genétouze)
Monsieur Patrick SIMON (Bellevigny)
Monsieur Landry PENISSON (St Etienne du Bois)
Monsieur Mathieu ROUSSEAU (St Denis La Chevasse)
Monsieur Gérard TENAUD (Falleron)

Il est procédé à l'élection.

Par adoption des motifs exposés par le président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les représentants cités ci-dessus au Conseil Local Vie et Janay de Vendée Eau.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le président ou son représentant à exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-neuf mai deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/05/2026.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

